

Direction du Pilotage et de l'Animation Interministérielle Bureau de l'environnement

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2024 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le lundi 18 mars 2024 à 15 h 30, à la préfecture des Vosges, salle Jean Moulin, sous la présidence de M. David PERCHERON, secrétaire général, représentant la préfète des Vosges.

Le secrétariat est assuré par le bureau de l'environnement de la préfecture.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le président autorise M. FLECK, représentant l'association Vosges Nature Environnement, à aborder en fin de séance les dossiers présentés par la société NESTLE, concernant le prélèvement et la filtration d'eaux.

le président ouvre ensuite la séance, puis sont examinées les deux affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le procès-verbal relatif à chaque affaire examinée est consigné dans l'extrait des délibérations la concernant.

En fin de séance, les dossiers présentés par la société NESTLE donnent lieu à des échanges portant principalement sur la communication de documents.

M FLECK estime que les deux arrêtés de juillet dernier, arrêtés relatifs aux filtrations et prélèvements auraient du faire l'objet, à minima, d'une information aux membres du CODERST.

Il s'interroge également sur les dispositions prévues dans le cadre de l'instruction des demandes similaires pour les eaux d' Hépar et Contrex.

Le secrétaire général indique que les arrêtés de filtration qui ne relevaient que d'un aspect de santé publique ont été régulièrement publiés.

M FLECK fait remarquer qu'une communication plus large était nécessaire envers les instances du CODERST et de la CLE, propos confirmés par Mme BEGEL.

Le président informe ensuite les membres présents de l'imminence du départ à la retraite de M. MOUGIN, chef du bureau de l'environnement à la préfecture. M. MOUGIN est alors vivement remercié pour la qualité de son travail.

Préfecture des Vosges Tél: 03 29 69 88 88 www.vosges.gouv.fr

1, Place Foch - 88 026 Épinal Cedex

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00











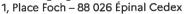


Direction du Pilotage et de l'Animation Interministérielle Bureau de l'environnement

Liberté Égalité Fraternité

Sous réserve de confirmation par le bureau de l'environnement de la préfecture, la prochaine séance du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques devrait se tenir le mercredi 17 avril 2024 à 10 h, à la préfecture des Vosges, salle Jean Moulin.

Le président,



Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00









